

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Dominique BARRAT, Michel KRYSTLIK (jusqu'à 20h30), Jacqueline AYMOZ, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD, Nadine ROUX.

POUVOIRS : Thierry BEAUFORT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT

SECRETAIRE : Patrice MORTREUIL

En exercice : 18 Présents : 16 puis 15 Votants : 16

COMPTE RENDU PRECEDENT

Mme AYMOZ précise que dans le dernier compte rendu, la date de l'Opération Village Propre organisée par le CMJ aura lieu le 28 mars et non le 28 février comme mentionné par erreur.

Après cette mise à jour le compte rendu est adopté.

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire a ouvert la séance en faisant le point sur les dossiers d'actualité :

- Glissement de terrain rue Pasteur : après passage des techniciens du RTM (service de l'état), du département et enfin, de la direction de Alp'Géorisques, spécialisée dans les problèmes de mouvements de terrain, il s'avère officieusement que la cause de l'éboulement est due à la conjonction d'une fuite sur la conduite d'eau potable, au droit d'une vanne et de la surabondance des pluies. Sur recommandation de tous ces spécialistes, en tant que responsable de la sécurité des personnes, j'ai fait procéder à un déboisement partiel du lieu et à l'étêtage des platanes. Ce jour, le cabinet de géomètre ISAGEO intervient pour la pose d'indicateurs –des clous- pour contrôler et mettre à jour d'éventuels mouvements du sol, dans les trois axes : en hauteur, en latéralité et profondeur. Les fissures ont été étanchées par la société Colas et dès la semaine prochaine, nous placerons une bâche de protection sur le lieu d'éboulement. Le 20 mars, une grande réunion d'experts des assurances se tiendra sur le site en présence du SIEGA et de la commune. Il est incontournable de nous préparer à conforter le bas-côté secteur des maisons de l'ex gendarmerie. Pour info, la propriété de Mr Carron est également impactée par l'éboulement en phénomène de terrain en régression. Nous aurons l'occasion de revenir sur les détails purement techniques lors de prochaines réunions.
- Installation d'un abribus à la Chaffardière par le Pays Voironnais : nous sommes en possession d'un plan de projet sur lequel nous devons nous prononcer. C'est Marie-Cécile CHOLLAT qui est chargée du projet.
- Borne de rechargement pour véhicules électriques : elle sera installée d'ici fin juin sur la place André Chaize, dans le coin des taxis. Le SEDI est chargé de régler les problèmes techniques d'alimentation.
- Installation de containers semi-enterrés et enterrés : prévue en 2 emplacements, entrée de la Combe et place André Bonnin. C'est le Pays Voironnais qui est fournisseur de ces équipements gratuits. Ne reste que leur installation à notre charge. Nous espérons cette réalisation pour fin juin.

- Le Pays Voironnais a voté une enveloppe aux communes de moins de 3 500 habitants, d'un montant total de 2 400 000 € pour les trois années à venir. La part revenant à SGV est de 100 000€ dont 80 000 € doivent être affectés aux travaux, avec des modalités à respecter. Les élus se prononceront sur l'affectation de cette aide.
- Le changement des horaires d'ouverture de la poste sera effectif à partir du 1^{er} juin, soit 20h par semaine. Monsieur le Maire sera à la direction de la Poste à Grenoble, en compagnie des maires impactés du bassin de Virieu et St Didier de la Tour, le 22 mars.
- L'association Valdaine Animation a remis aujourd'hui son bilan moral et financier. Il est clair et propre. Leur bureau a présenté sa démission. Une réunion extraordinaire est prévue le 15 mars pour envisager l'avenir de l'association.
- Une nouvelle association a vu le jour à St Geoire en Valdaine : son nom : « les chevaux d'AZ en Valdaine » qui s'occupera de la journée de l'attelage, le 15 avril sur le site de la Combe.

Il est accepté d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations relatives à des actions culturelles, St Geoire en Valdaine se positionnant en porteur de projet et demandant des subventions :

- 1 délibération à destination du programme Leader,
- 1 délibération à destination du département.

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseil municipal : jeudi 22 mars 2018 (vote du budget)
- Commissions finances : lundi 5 mars

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- Commission Aménagement du 10/02/2018

Rapport de Patrice MORTREUIL

- Commission Environnement du 13/02/2018

Rapport de Patrice MORTREUIL

- Commission Culture et équipements sportifs du 7/02/2018

Rapport de Marielle BRUNET

Michel KRYSTLIK quitte la séance à 20h30

POLE SCOLAIRE – CULTURE

- Points d'information de la commission Scolaire

- ❖ Le conseil d'école maternelle du 5 février dernier a fait état des effectifs pour la rentrée prochaine. Compte tenu des prévisions, l'inspecteur d'académie propose d'envisager l'accueil des moins de 3 ans. Une rencontre est prévue le 5 mars sur ce sujet.

La synthèse du questionnaire/bilan des actions périscolaires a été présentée et valide la poursuite de l'organisation actuelle des NAP pour la rentrée de 2018.

- Points d'information de la commission Culture

- ❖ Journées européennes des métiers d'art

En lien avec le service économie de la CAPV, la manifestation se déroulera aux caves de Chartreuse les 6, 7 et 8 avril

- ❖ La commission culture s'est réunie pour étudier le projet « Ciné-Danse en Valdaine » qui se met en place sur la dynamique créée par le parcours photographique en Valdaine de 2017. Dans ce contexte, deux demandes d'aides financières sont formulées auprès du dispositif LEADER et du conseil départemental de l'Isère.

Décision : adoptées à l'unanimité

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

➤ *Finances*

- ✓ Tarification de mise à disposition du local à usage de débit de boissons de « La Combe »

Pendant la saison estivale, le local à usage de débit de boissons de la Combe est mis à disposition. La gestion est confiée à des professionnels de ce secteur d'activité contre le paiement d'un forfait pour la saison.

Le montant de la mise à disposition du local est maintenu à 400 € pour la saison 2018.

➤ *Administratif*

- ✓ Point final sur la campagne de recensement 2018

La campagne de recensement de la population s'est déroulée du 18 janvier au 21 février 2018. 5 agents recenseurs ont sillonné les rues pour réaliser cette mission.

Malheureusement, certain(e)s n'ont pas répondu, pour diverses raisons, alors que l'exercice ne prend que quelques minutes et malgré les relances.

836 adresses d'habitation recensées correspondantes à 1 036 logements pour plus de 2 000 bulletins individuels. L'utilisation d'internet a représenté 53 % des réponses.

Il faut préciser que l'hôpital et le centre de Cotagon sont recensés directement par l'INSEE et n'entrent pas dans ces chiffres.

➤ *Ressources humaines*

- ✓ Recrutement saisonniers piscine municipale

La piscine municipale ouvrira du 30 juin au 31 août 2018.

Pour cette période, afin d'assurer l'accueil, il y a lieu de recruter, un régisseur titulaire et un régisseur suppléant.

La régie de recettes de la piscine sera assurée du 30 juin au 31 août 2018 par un régisseur titulaire, rémunéré selon l'indice de base brut 340, majoré des heures supplémentaires, des heures de dimanches et jours fériés au tarif fixé par le journal officiel de traitement des fonctionnaires,

Du 30 juin au 31 août 2018, la suppléance sera assurée par un deuxième régisseur dans les mêmes conditions.

Décision : adopté à l'unanimité

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- Commission Urbanisme du 20 février 2018

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 18 20014 – réceptionné le 29 janvier 2018

Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : La Combe du Verderet

Objet : succession Zomeno divorcée Gaiffe

Section (s) / Parcelle (s) : AM 89 – AM 196

Zonage : Uab1

CUa 38 386 18 20015 – réceptionné le 9 février 2018

Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres

Objet : vente Boucenina / Mendoza-Quisbert

Section (s) / Parcelle (s) : AM 163 – AM 169 – AM 173

Zonage : Uab1

CUb 38 386 18 20016 – réceptionné le 12 février 2018

Demandeur : Mme Christine Blusset

Adresse du terrain : Le Roulet

Objet : vente terrain à bâtir

Section (s) / Parcelle (s) : AS 442

Zonage : Ub et Ubb1

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 17 20055 – Réceptionné le 31 octobre 2017

Demandeur : Bernard Budillon-Rabatel

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'un abri en bois et d'une clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AW 394

Zonage : Ub

Demande de pièces complémentaires de l'architecte des bâtiments de France

Le dossier fera l'objet d'un REJET à compter du 28 février 2018 si les pièces sollicitées ne sont pas déposées.

DP 38 386 18 20001 – Réceptionné le 5 février 2018

Demandeur : Stéphane Mule

Adresse du terrain : voie du 8 mai 1945

Objet : création d'un garage attenant à l'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AW 125

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments et de la commission. Cette dernière émet des recommandations sur le traitement des eaux pluviales.

DP 38 386 18 20002 – Réceptionné le 5 février 2018

Demandeur : Joseph Gallin

Adresse du terrain : route du Falque

Objet : création d'un appentis

Section (s) / Parcelle (s) : AC 26

Zonage : Nhb2

Avis favorable de la commission

DP 38 386 18 20003 – Réceptionné le 5 février 2018

Demandeur : Gilles Barbagli

Adresse du terrain : voie des Jardins du Val d'Ainan

Objet : construction d'une piscine et d'une pergola

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 178 pp

Zonage : Ubb4

Instruction cours (ABF)

DP 038 386 18 20004 – Réceptionné le 19 février 2018

Demandeur : Jean-Luc Martin

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : construction d'une veranda devant la porte d'entrée

Section (s) / Parcelle (s) : AS 297

Zonage : Nh

Instruction cours (ABF)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 17 20004 – Réceptionné le 30 novembre 2017

Demandeur : François Palpacuer

Adresse du terrain : Choché le Michaud

Objet : extension de la maison

Section (s) / Parcelle (s) : AL 553

Zonage : Ubb2

Demande de pièces complémentaires sollicitées par le service instructeur. Eléments transmis au service ADS pour finalisation de l'instruction

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M^e Régis Autones

Adresse du terrain : lotissement « Les Amaryllis »

Section (s) / Parcelle (s) : AS 311

Pas d'exercice du droit de préemption

M^e Gaëlle Gojon

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres

Section (s) / Parcelle (s) : AM 163 – AM 169 – AM 173

Pas d'exercice du droit de préemption

M^e Sophie Josserand

Adresse du terrain : Route du Bourg

Section (s) / Parcelle (s) : AM 101

Pas d'exercice du droit de préemption

- Association Foncière de Remembrement Chirens, Massieu, Saint Geoire en Valdaine

Nous devons prendre deux délibérations à propos de l'association foncière de remembrement dont la création remonte à 1986 et avait pour objectif l'amélioration de l'exploitation des terres des marais. Sa dissolution a été décidée en 2006 et les communes avaient accepté de recevoir, par délibération, tous les biens fonciers de l'AFR dans leur patrimoine communal respectif. En août 2017, la procédure de relance de cette association a pris corps et le 6 décembre 2017, l'assemblée générale a été reconstituée en nommant à la présidence Mr Roland Besson, maire de Massieu afin de solder les comptes et le transfert des parties qui intéressent chaque commune. Pour St Geoire en Valdaine, rentrent dans les actifs communaux 64 000m².

- Dissolution des comptes de l'Association Foncière de Remembrement Chirens, Massieu, Saint Geoire en Valdaine et transfert du passif et de l'actif aux communes membres

Monsieur le Maire expose au conseil qu'à la suite à la dissolution de l'AFR Chirens, Massieu, Saint Geoire en Valdaine prononcée lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2017 en mairie de Massieu, il est apparu que la balance règlementaire des comptes de l'AFR était à clôturer et doit être reprise par au moins une commune membre.

L'ensemble des dettes et créances a été réparti entre les trois communes membres de l'AFR.

L'ensemble des dettes et créances sera transféré aux comptes de la commune de Massieu.

Décision : adopté à l'unanimité

- Transfert des parcelles appartenant à l'Association Foncière de Remembrement Chirens, Massieu, Saint Geoire en Valdaine et sise sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain annexées à la présente délibération sont à reprendre suite à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement Chirens, Massieu, Saint Geoire en Valdaine. Ces terrains sont d'intérêts environnementaux classés, inventoriés et inscrits au Plan Local d'Urbanisme. La valeur patrimoniale de ces terrains a été évaluée par France Domaine pour un montant de 14 770.33 €.

Décision : transfert accepté à l'unanimité